

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES COURS DE CHANT (2024)
Par Veronna

Nom : _____

Courriel : _____

Téléphone maison : _____

Téléphone cellulaire : _____ **Puis-je vous rejoindre par texto ?** _____

DURÉE DU COURS :

30 min ? 45 min ? 1H ? 1h30 ? 2H ? _____

FRÉQUENCE DU COURS :

1x/semaine ? 2x/semaine ? 1x/2 semaines ? 1 x/mois ? : _____

PRÉFÉRENCES D'HORAIRE (vous pouvez indiquer des périodes) :

1 er choix : _____ 2 e choix : _____

3 e choix : _____ 4 e choix : _____

NIVEAU:

Débutant ? Intermédiaire ? Avancé ? _____

AVEZ-VOUS DES OBJECTIFS PARTICULIERS ? SI OUI, LESQUELS ?

AUTRES SERVICES OFFERTS:

- Théorie musicale
- Formation auditive (solfège et dictée musicale)
- Cours d'écriture de chansons (tous niveaux)
- Enregistrement studio des chansons travaillées dans le cours.
- Cours de piano pour débutants

Selon ce que l'élève désire travailler, je construis un programme personnalisé qui conviendra au niveau de celui-ci (de débutant à avancés, tout âge confondus). Il n'y a pas de limite de ce que l'on peut travailler ensemble!

À APPORTER AU COURS DE CHANT :

- Clé USB OU une enregistreuse portative (ex :cellulaire avec l'application «dictaphone »);
- Bouteille d'eau;
- Le paiement du cours, s'il n'a pas déjà été payé.

PRIX :

\$100 / heure
\$85 / 45 minutes
\$65 /30 minutes

FORFAITS:

60 minutes:

\$90 / heure à l'achat de 10 cours payés à l'avance (\$900)
\$95 / heure à l'achat de 5 cours payés à l'avance (\$475)

45 minutes:

\$80 / 45 minutes à l'achat de 10 cours payés à l'avance (\$800)
\$75 / 45 minutes à l'achat de 5 cours payés à l'avance (\$375)

N.B.: Les cours de musique sont non taxables.

PAIEMENTS ET POLITIQUES:

En signant ce formulaire, vous vous engagez à respecter ce qui suit:

- Paiement en argent comptant, chèque personnel ou Virement Interac.
- Assurez-vous d'arriver 5 minutes à l'avance, car les minutes de retard ne pourront pas être reprises.
- **L'annulation ou le déplacement du cours peuvent être effectués avec 48 heures d'avis minimum sans pénalité** pour un maximum de deux fois par année. Après deux fois, il faudra m'aviser 72 heures à l'avance minimum ET reprendre le cours dans la même semaine.
(Si vous partez en vacances ou autre empêchement de la sorte, m'avertir le plus tôt possible).
Avec moins de 48 heures d'avis, le cours sera perdu et je garderai le paiement (ou il devra être payé si ce n'est pas déjà fait).
- Cette mesure est pour m'assurer que mes élèves se présentent à leur cours et aussi parce qu'il est très difficile pour moi de faire l'horaire avec toutes les restrictions de chaque élève. Votre plage horaire vous est réservée, il faut la respecter.
- Il est préférable de remettre un cours plutôt que de l'annuler pour ne pas retarder votre apprentissage.
- Si je dois annuler le cours, je m'engage à vous le remettre le plus tôt possible pour ne pas vous pénaliser. Vous ne perdrez jamais votre cours lorsque c'est moi qui dois le déplacer.
- Si vous, ou quelqu'un qui vous accompagne, brisez ou endommagez quelconque objet dans le local, vous vous engagez à payer la réparation ou le remplacement de celui-ci.
- Les cours payés à l'avance (les sessions ou demies-sessions) doivent être pris dans les six mois suivant le paiement. Après six mois, la session ou les cours restants non utilisés seront expirés.

Signature de l'élève (18+) ou du parent

Date _____

